

Relevé de décisions du conseil municipal

Séance du 19 juin 2019

Etaient présents : Antoine BILLOD-LAILLET, Gaëlle CELLIER, Emmanuelle CHEVROTON, Charles DURAND-VIEL, Sarah FAIVRE, Jérôme GIGOGNE, Anne-Lise HUMBERT, Marc JACQUOT, Nathalie KOWAL-BONDY, Chantal MARAUX, Jean-Michel ROY, Claude SIMON

Etaient absents excusés : Alain DANGUY, (proc. à S. Faivre), Nathalie MOYSE (proc. à N Kowal-Bondy), Sabine GALIMARD

Secrétaire de séance : Nathalie KOWAL-BONDY

Ajout à l'ordre du Jour :

Mme Faivre demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour 3 sujets :

- Subventions exceptionnelles
- Recours apprentissage
- Changement montant loyers logements communaux

Accord à l'unanimité du conseil municipal

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2019**

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2019 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

➤ **PLU**

S. Faivre rappelle l'avancement du dossier, suite à la présentation aux personnes publiques associées, certaines remarques doivent être intégrées.

Depuis le vote du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) certaines données ont changé concernant le nombre de logement nécessaire pour l'objectif du nombre d'habitants.

En effet certains logements ont été rénovés, il y a eu des constructions et la population a augmenté.

L'objectif était bien le nombre d'habitant pour maintenir l'attractivité de la commune et pas le nombre de logement.

S. Faivre rappelle également qu'il n'y aura pas de vote ce soir, le vote aura lieu en juillet. Et souligne que les élus doivent le faire dans l'intérêt de la commune et non leur intérêt personnel.

En effet cela peut être compliqué, les élus qui ont un intérêt personnel ne participeront pas au vote, il faut œuvrer dans l'intérêt général.

Monsieur Tempelaere du cabinet Verdi confirme la méthode et présente le document de travail, rappel des 4 axes du PADD.

AXE 1 : Accompagner un développement urbain de manière maîtrisée.

Enjeu : développer la commune en fonction des contraintes ; réhabiliter le parc vacant ; favoriser une mixité des formes urbaines ; améliorer les conditions de stationnement au centre du village ; encourager les énergies renouvelables.

AXE 2 : Définir des objectifs chiffrés de modération de la consommation des espaces

AXE 3 : Renforcer le rôle de bourg-centre de Quingey

Enjeu : maintien et renforcement des activités ; développer le secteur de la santé ; assurer la préservation de l'agriculture ; développer les TIC

AXE 4 : Garantir un cadre de vie de qualité en lien avec le développement touristique

Enjeu : Préserver les milieux riches en biodiversité ; favoriser le maintien des paysages et la conservation du patrimoine ; développer les modes doux ; affirmation des équipements de loisirs et de tourisme

Concernant la réhabilitation du parc vacant, le taux de vacance étant descendu à 7 %, l'objectif de création de logements passe donc d'environ 50 au lieu de 80. Des actions devront être menées en parallèles comme l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Une zone de roller sera prépositionnée dans le PLU au niveau de l'ancienne station en allant vers Lavans-Quingey.

Un emplacement vers le gymnase sera également prépositionné pour la communauté de communes Loue Lison.

Suite de la procédure :

- Vote de conseil municipal pour acter le projet
- Consultation des personnes publiques associées pendant 3 mois
- Enquête publique pendant 1 mois
- 1 mois pour le commissaire enquêteur
- L'approbation pourra probablement se faire en janvier 2020

➤ **Convention SYDED audit énergétique gendarmerie**

Le SYDED est habilité par ses statuts à exercer des prestations relatives aux équipements énergétiques, à la maîtrise de l'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables. Il est amené à faire réaliser pour le compte de ses collectivités et par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseaux de chaleur.

Suite à la consultation effectuée par le SYDED pour la réalisation d'un audit énergétique du bâtiment de la gendarmerie, l'offre retenue est le bureau d'études ASSIST 4 rue Armand Bloche à Montbéliard pour un montant forfaitaire de 2 855 € HT soit 3 426 € TTC. Le SYDED participe à hauteur de 70 % du montant HT de cette somme.

La contribution financière de la commune est de 1 427.50 € TTC pour l'étude et 270 € au titre de l'accompagnement du SYDED soit un coût total pour la commune de 1 697.50 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la convention avec le SYDED
- Autorise le maire à signer cette convention

➤ **Modification marché MO ancienne bibliothèque**

La commune a signé en 2016 un contrat avec Mr Sanchez pour la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne bibliothèque sur une base de travaux de 120 833.33 € HT avec une rémunération de 12 %.

Le programme des travaux ayant évolué vers un bâtiment à performance énergétique, le montant estimé est passé à 195 670 € HT soit une maîtrise d'œuvre de 23 480.40€ HT.

Le conseil municipal avait validé en date du 11 avril 2019 un avenant au marché en ce sens, mais afin de prendre en compte la totalité de travail effectué par la maîtrise d'œuvre, il est proposé au conseil municipal de résilier le contrat signé en 2016 et de refaire un marché de maîtrise d'œuvre sur les nouvelles bases.

Le conseil municipal, avec 13 voix pour, 1 abstention :

- Accepte la résiliation du contrat de 2016 avec Mr Sanchez
- Accepte le marché de maîtrise d'œuvre avec Mr Sanchez sur la base de 12 % de 195 670 € HT de travaux estimé

➤ **Jury d'assises 2020**

Chaque année la commune de Quingey doit tirer au sort à partir de la liste électorale 3 personnes pour participer au stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés d'assises, la liste définitive sera

établie par la suite dans les conditions prévues à l'article 262 du code de procédure pénale par les instances compétentes.

Sont tirés au sort : Gaëlle CELLIER, Jean PRILLARD, Virginie GIGOGNE

➤ **Convention CEJ 2019-2021 avec la CAF**

Le Contrat Enfance Jeunesse permet à la commune de retoucher des crédits de la part de la CAF pour la micro crèche.

Dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, une convention autorisant le Maire à signer cette convention est obligatoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, autorise le maire à signer la convention Contrat Enfance Jeunesse 2019-2021 avec la CAF.

➤ **Compétence eau-assainissement**

Suite à la présentation et au débat au dernier conseil municipal, S. Faivre a proposé une réunion technique le 13 juin dernier.

Pour rappel la communauté de communes propose :

- De ne pas prendre la compétence eau
- D'assumer la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020 avec un lissage des tarifs sur 10 ans

Suite au vote à bulletins secrets le conseil municipal se prononce :

■ **contre** le transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020, avec 10 voix, 3 voix pour et 1 abstention
et

■ **pour** le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées au 1^{er} janvier 2020, avec 9 voix, 1 abstention, 1 blanc et 3 voix contre

➤ **Subventions exceptionnelles**

JM Roy présente 2 demandes et les soumet au vote :

- L'association du patrimoine à l'occasion du 900^{ème} anniversaire du Pape Calixte II va organiser une exposition philatélique les 6 et 7 juillet avec diffusion d'un timbre sur Calixte II. Elle sollicite la commune pour une subvention de 200 € pour la location de matériel et 100 € de frais de conférencier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association du patrimoine

- L'association Musica'Loue doit déplacer le piano qui est salle Louis Faivre dans la salle des Murmures de la Loue (afin de libérer la salle Louis Faivre pour le Centre Médico-Social). Ce déménagement va occasionner des frais (déménagement et accordage du piano) à savoir 340 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 340 € à l'association Musica'Loue.

➤ **Recours apprentissage**

Une offre d'emploi pour le recrutement d'un apprenti en BP aménagement paysager a été publiée sur le site de pôle emploi, auprès du CFPPA de Châteaufarine et de la MFR de Chargey les Gray et auprès des communes.

Suite à un entretien, S. Faivre propose de retenir une personne de 29 ans en reconversion professionnelle, très motivée avec une période d'essai de 2 mois.

Cette personne ayant déjà des diplômes souhaite préparer le brevet professionnel en 1 année si possible, à voir avec le CFA.

J. Gigogne demande qui sera le tuteur. Ce sera Jean Prillard ayant donné son accord, sachant que l'apprenti sera aussi amené à travailler avec Noémie Chevroton.

Le comité technique du centre de gestion doit être saisi pour avis, S. Faivre demande au conseil municipal leur accord pour avoir recours à un apprenti. Accord à l'unanimité des membres.

➤ **Montant loyers logements communaux**

Avant de publier les offres de logements libres, S. Faivre explique que le montant des loyers des logements communaux conventionnés sont définis par la loi en fonction du nombre de m2 et du revenu des foyers, soit des loyers maximums intermédiaire, sociaux ou très sociaux.

Un logement rue de l'école est disponible, actuellement le loyer mensuel est de 408 € pour une surface utile de 124 m2, si la commune applique le taux le plus avantageux soit très social le montant du loyer pourrait être de 735.32 €.

C. Simon demande si des travaux de rénovation sont prévus avant de relouer.

Des travaux d'isolation des combles sont prévus, ainsi que le changement des fenêtres.

Après discussion le conseil municipal accepte de fixer le montant du loyer de ce logement à 600 € avec promesse de travaux d'isolation.

Un logement au Château Nicolas sera libre au 31 août, le loyer actuel est de 307.22 € pour 67.15 m2 de surface utile, si la commune applique le taux « très social », le loyer serait de 398.20 €.

Après discussion le conseil municipal accepte de fixer le montant du loyer de ce logement à 398 €

➤ **Informations diverses**

- Aménagement de sécurité : Marc Jacquot

Route d'Ornans, mise en place d'un coussin berlinois et zone 30 au niveau de la rue du Chalet semaine prochaine.

Carrefour rue Calixte II, rue du Gey : mise en place d'un giratoire en fin de mois ou début juillet

- Trésorerie : suite à une annonce de la fermeture des trésoreries d'Ornans et Quingey, S. Faivre rencontrera Mr le Préfet ce mardi 25 juin en présence des maires d'Ornans, Amancey et des parlementaires et de JC Grenier, président de la CCLL.
- L'établissement de Santé fait partie du Groupement Hospitalier du Territoire (GHT) avec le CHU de Besançon, le département du Doubs étant le plus important en nombre d'habitants en Bourgogne Franche-Comté, l'Agence Régionale de Santé (ARS) octroi 25 lits supplémentaires à Quingey en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) en gériatrie.
Les travaux de réhabilitation et agrandissement vont donc être prévus car le financement de ce nouvel accueil de 25 lits déclenche les fonds pour les travaux d'environ 4 millions d'euros.
- Stationnement : suite à une discussion avec la gendarmerie la mairie va procéder à une campagne d'information sur le disque bleu, car dès septembre le non-respect du stationnement sera verbalisé par la gendarmerie avec moins de tolérance.
- Nettoyage de printemps : belle réussite de l'opération avec 28 personnes dont 13 enfants qui ont participé à ce nettoyage de printemps le 16 juin. Une entrée gratuite à Nautilou a été offerte à tous les enfants. A renouveler.

Fin de séance à 23 : 30